

## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 11 mai 2023

n° 093-23 C

**Objet :** *RD - Approbation du protocole du Plan local pour l'insertion et l'emploi 2023-2027 entre Grand Chambéry, l'Etat, la Région, le Département, Pôle Emploi, le MEDEF, la CPME et l'U2P*

- date de convocation le 05 mai 2023
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi onze mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barberaz, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 54

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	James Hallay - Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet - Franck Morat
<b>Cognin</b>	
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fresso
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Alain Gaget
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	Vincent Boulnois
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	
<b>Sainte-Reine</b>	Philippe Ferrari
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Thierry Tournier
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Jimmy Bâabâa à Isabelle Dunod - de Stéphane Bochet à Jean-Pierre Fresso - de Daniel Bouchet à Alain Caraco - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Laïla Karoui à Philippe Cordier - de Martine Lambert à Alain Thieffenat - de Pascal Mithieux à Philippe Gamen - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Benoît Perrotton à Sylvie Koska - de Walter Sartori à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 12

Frédéric Bret - Pierre Brun - Jean-Pierre Casazza - Maryse Fabre - Marcel Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Claire Plateaux - Damien Regairaz - Cécile Trahand - Céline Vernaz

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

# Conseil communautaire du 11 mai 2023

délibération n° 093-23 C

objet **RD - Approbation du protocole du Plan local pour l'insertion et l'emploi 2023-2027 entre Grand Chambéry, l'Etat, la Région, le Département, Pôle Emploi, le MEDEF, la CPME et l'U2P**

Jean-Benoît Cerino, vice-président chargé de l'emploi, de l'insertion et de la participation citoyenne, rappelle que Grand Chambéry mène une politique volontariste en matière d'emploi et d'insertion.

En mai 2022, l'agglomération a initié une démarche partenariale pour revisiter ses modalités d'intervention en :

- actualisant le diagnostic socio-économique du territoire,
- identifiant les enjeux en matière d'emploi-insertion,
- construisant un plan d'actions pour favoriser le retour à l'emploi des publics qui en sont le plus éloignés.

Un comité de pilotage réunissant l'Etat, la Région, le Département, Pôle Emploi et les syndicats patronaux, ainsi qu'un comité technique, ont été instaurés pour mener cette réflexion.

Au regard des enjeux identifiés, la poursuite du déploiement d'un Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) apparaît comme la solution la plus pertinente pour rapprocher l'offre et la demande d'emploi au travers d'un accompagnement individualisé et renforcé des personnes rencontrant des difficultés.

Ce dispositif associe, à l'échelle de l'agglomération, l'ensemble des acteurs institutionnels et des partenaires socio-économiques concernés. L'engagement des différentes parties prenantes se formalise par un protocole d'accord qui définit les objectifs à atteindre (typologie du public, nombre de participants, taux d'insertion, actions à mettre en œuvre pour faciliter le retour à l'emploi...) et les moyens à mobiliser.

Un cofinancement du PLIE a été assuré jusqu'à présent par l'Union européenne par l'intermédiaire du Fonds social européen (FSE). Le précédent protocole formalisé en 2015 s'est achevé en décembre 2020 et a été prolongé jusqu'en décembre 2022.

Aujourd'hui, il est proposé de formaliser un nouveau protocole d'accord dans un contexte institutionnel en pleine évolution.

Parallèlement, le Département de la Savoie expérimente le Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) au sein duquel la coordination avec le PLIE semble nécessaire. Le Gouvernement a par ailleurs lancé à l'automne 2022 une mission de concertation et de préfiguration relative à la création de France Travail. Au travers de son PLIE, Grand Chambéry sera un acteur essentiel de France Travail pour décliner localement les objectifs nationaux.

Malgré une baisse du taux de chômage dans le bassin chambérien depuis 2021, la situation reste marquée par un nombre conséquent de demandeurs d'emploi. Suite à l'actualisation du diagnostic socio-économique de Grand Chambéry énoncée précédemment, 3 axes prioritaires d'intervention pour répondre à l'enjeu de rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi ont été définis :

- la coordination et la communication,
- l'accompagnement des publics et la levée des freins à l'emploi (notamment périphériques),
- la construction de parcours en lien avec les employeurs et répondant aux besoins de recrutement du bassin d'emploi.

Les objectifs quantitatifs du protocole sont les suivants :

- l'accompagnement individuel de 280 participants par an,
- l'entrée de 150 nouveaux participants chaque année,
- conduire le maximum de participants vers l'emploi durable,
- viser un taux de sorties positives de 40 %,
- limiter l'accompagnement à 24 mois, un accompagnement plus long ne répondant pas à l'objectif de remise à l'emploi.

Pour atteindre les objectifs prioritaires du protocole 2023-2027, un plan d'actions multipartenarial et pluriannuel a été bâti. Il permet de préciser les objectifs poursuivis et détermine les chefs de file pour chaque action à engager avec les partenaires à mobiliser. Ce document constituera la feuille de route qui permettra d'assurer le suivi opérationnel du PLIE annuellement.

Pour la période 2023-2025, le total prévisionnel des dépenses s'élève à 1 065 000 €, dont 84,5 % pour l'achat de prestations externes.

Les ressources prévisionnelles sont estimées à ce jour à :

- 426 000 € au titre du FSE+ accordés par l'Union européenne,
- 639 000 € d'autofinancement de Grand Chambéry.

Grand Chambéry restera par ailleurs en veille active sur les différents appels à projets nationaux, régionaux ou départementaux qui pourraient être sollicités en lien avec le programme d'actions prévisionnel du PLIE.

Il est précisé que la programmation 2023-2027 sera réalisée dans la limite des crédits inscrits annuellement au budget de Grand Chambéry.

**Vu** le programme national FSE+ 2021-2027, priorité 1 « Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus », objectif spécifique H (OSH) « Favoriser l'insertion et l'inclusion active »,

**Vu** la circulaire DGEFP 99/40 du 21 décembre 1999 relative au développement des PLIE et son additif numéro 1 en date d'avril 2014,

**Vu** les statuts de Grand Chambéry,

**Vu** l'avis de la commission économie, emploi-insertion et enseignement supérieur du 8 mars 2023,

***Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Christian Berthomier ne prenant pas part au vote) :***

**Article 1 : approuve** le projet protocole d'accord du PLIE et ses annexes pour la période 2023-2027,

**Article 2 : autorise** le président ou son représentant à modifier à la marge, si besoin, ce projet,

**Article 3 : autorise** le président ou son représentant à signer le protocole d'accord du PLIE 2023 - 2027 définitif.

# ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **093-23 C**

Objet de l'acte : RD - Approbation du protocole du Plan local pour l'insertion et l'emploi 2023-2027 entre Grand Chambéry, l'Etat, la Région, le Département, Pôle Emploi, le MEDEF, la CPME et l'U2P

Thème Préfecture : 8 - Domaines de competences par themes 6 - Emploi-formation professionnelle

Date de l'acte : 16 mai 2023

Annexe(s) : Annexe 1 protocole PLIE 2023-2027, Annexe 2 diagnostic socio eco, Annexe 3 Plan d'actions PLIE

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230516-lmc1H29268H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29268H1

Date de transmission en Préfecture : 17 mai 2023

Date de réception en Préfecture : 17 mai 2023

Publication sur le site internet: mercredi 17 mai 2023